

# **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**MINISTERE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**OFFICE DES ROUTES (OdR)**

**PROJET MULTINATIONAL BURUNDI/TANZANIE DE REHABILITATION DES ROUTES  
RUMONGE-GITAZA (45 KM) et KABINGO-KASULU-MANYOVU (260 KM)**

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SECTION RUMONGE-GITAZA  
(45 km) ET DES AMENAGEMENTS CONNEXES**

## **AUDIT TECHNIQUE**

**N° d'identification du Projet : P-Z1-DB0-224**

**N° de l'Accord de DON : 2100155038566**

1. Les Gouvernements de la République du Burundi et de la Tanzanie ont reçu du Fonds Africain de Développement (FAD) un don d'un montant de **47 250 000 UC**, et un crédit de **172 000 000 UC** en vue de financer le projet multinational Burundi/Tanzanie de réhabilitation des routes Rumonge - Gitaza (45 km) et Kabingo-Kasulu-Manyovu (260 km). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce don soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des services de Consultants chargés de réaliser l'Audit Technique du projet de réhabilitation de la section Rumonge-Gitaza (45 km) et des aménagements connexes.

2. Les services consistent à la réalisation de l'Audit technique du projet. Dans ce cadre, le Consultant individuel aura à vérifier le déroulement du «marché des travaux» et du «contrat de la Mission de contrôle et surveillance des travaux», ainsi que l'interaction entre les deux contrats depuis le démarrage du projet jusqu'à la fin de l'Audit technique. La mission confiée à l'Auditeur consiste à rassurer le Maître d'Ouvrage de :

- la bonne exécution des travaux selon les dispositions contractuelles ;
- la conformité des prestations avec les dispositions contractuelles;
- la bonne gestion des chantiers, du respect des règles contractuelles et des règles de l'Art dans L'exécution des travaux ;
- la qualité technique des réalisations (exécution des travaux et les prestations de services);
- la conformité des dépenses effectuées;
- la bonne gestion contractuelle des marchés en vérifiant si chaque intervenant souscrit Correctement à ses obligations, et ceci afin de diminuer à caractère préventif le risque de Réclamation, litige et/ou contentieux ;
- l'organisation et performance des services du consultant pour le suivi et contrôle technique des travaux ;
- l'émission de recommandations en vue d'éviter que les éventuelles anomalies observées n'aient un impact sur la qualité du projet et sa durabilité dans les horizons prévus.

L'Expert retenu aura l'obligation de signaler toute anomalie qui affecterait ou pourrait affecter ces objectifs et de faire les recommandations correspondantes pour les prévenir ou pour y remédier.

3. La durée des prestations est de quatre (4) mois à partir de la date de démarrage notifiée au Consultant.

4. Le Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, à travers l'Organe d'Exécution, qui est l'Office des Routes (OdR), invite par le présent avis, les Consultants individuels spécialisés dans les prestations relatives à l'Audit technique à présenter leur candidature, en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation et CV détaillé, références, etc...).

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Méthodes et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, (**Edition Octobre 2015**) qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes (heure locale), les jours ouvrables du lundi au vendredi.

7. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 07/05/2019 à 15 heures** (heure locale), et portées expressément la mention «MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS A LA MISSION D'AUDIT TECHNIQUE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA SECTION RUMONGE-GITAZA (45KM) ET DES AMENAGEMENTS CONNEXES».

#### **OFFICE DES ROUTES (OdR)**

**Organe d'Exécution du Projet (OEP)/RN3, Gitaza-Rumonge**

**Avenue HEHA, Quartier Kabondo,**

**B.P: 6675. Bujumbura.**

**E - mail: [info@officedesroutes.bi](mailto:info@officedesroutes.bi)**

**Tél : +257 22 22 29 40 ou +257 22 27 93 40 / Fax : +257 22 22 09 59**

**Site web pour plus d'informations : [www.officedesroutes.bi](http://www.officedesroutes.bi)**

#### **BURUNDI**

8. Les Termes de Référence pourront être envoyés, sur demande, aux candidats intéressés à leurs adresses électroniques indiquées.

9. La langue de travail sera le **français**.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE  
DES ROUTES**

**Ir. Vincent NIBAYUBAHE**